

AR Prefecture

047-200036523-20230504-2023_53-DE
 Reçu le 11/05/2023
 Publié le 11/05/2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**

1, Rue des Cannelles – 47150 MONFLANQUIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Acte n°	2023-53
	Nature	2.1.2 – URBANISME / DOCUMENTS D'URBANISME / POS ET PLU

Séance du 4 Mai 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 4 Mai, le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MONFLANQUIN, sous la présidence de **Monsieur FLORIO Auguste**, Président.

Date de convocation : 27 avril		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 48	
BEAUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	DESTIEU Jean-Paul	PARRANQUET	DELMON Joël
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	-
BOURNEL	COUDERC Agnès	LE LAUSSOU	LEMARCHAND Max	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	LABONNE Isabelle	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSE	PAPE Jean-Paul	SAINT AUBIN	POUEY MIDANETTE Guy
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	-	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	PENON Monique	MONBAHUS	CADDoux Claudie	SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CANCON	ROIRE Carole	MONFLANQUIN	FOUNAUD-VEYSSET Nathalie	SAINT EUTROPE DE BORN	-
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	-
CASTILLONNES	SICAUD Pierre	MONFLANQUIN	GONZATO-ROQUES Christine	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	CORBEL Henri	SAINT QUENTIN DU DROPT	PERLETTI Frédéric
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	-	SALLES	CAZETTE Janik
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	FERRE Patrick	SAVIGNAC SUR LEYZE	FAURE Christian
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	MARQUIS Laurence	SERIGNAC PEBOUDOU	GUERIN Guillaume
DEVILLAC	LEDUN Frédéric	MONSEGUR	-	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONTAGNAC SUR LEDE	-	VILLEREAL	CAMINADE Jean- Jacques
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAURIOL	-	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
FERRENSAC	-	MONTAUT	-	VILLEREAL	VECCHIOLA Christophe
GAVAUDUN	TEYSSÉDOU Adrien	MONVIEL	DANDY Pascal	VILLEREAL	-
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	-		
LA SAUVETAT SUR LEDE	CAILLOUX Aldegonde	PAILLOLES	MATTANA Henri		

Absents excusés	3	MONSEGUR (JOURDANE Jeannine), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu), MOULINET (PINIELLO Georges-Robert).
Absents ayant donné pouvoir	10	CASTILLONNES (FERULLO Christian donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), FERRENSAC (PAILLE Jean-Pierre donne pouvoir à SICAUD Pierre), MONBAHUS (GARY Jean-Marie donne pouvoir à CADDoux Claudie), MONFLANQUIN (DOUBLEIN Anne-Laure donne pouvoir à FOUNAUD-VEYSSET Nathalie), MONTAGNAC SUR LEDE (SETZE Yvon donne pouvoir à CAZETTE Janik), MONTAURIOL (LESCOMBE Serge donne pouvoir à PICHARD Elisabeth), PAULHIAC (CALMETTE Marcel donne pouvoir à CAMINADE Jean-Jacques), SAINT EUTROPE DE BORN (TORNIER Emilie donne pouvoir à COLLINADRE Jocelyne), SAINT MARTIN DE VILLEREAL (LANDAS Patrick donne pouvoir à VERGNIAUD Alain), VILLEREAL (PITON Rolande donne pouvoir à LAURIERE Françoise).
Secrétaire de séance		Elisabeth PICHARD

Urbanisme – Bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n°2 Approbation de la modification

Arrivée en réunion de Mme JOURDANE Jeannine (MONSEGUR) à partir de la délibération n°2023-52.

Conformément à l'arrêté AR2023-01URBA de M. le Président en date du 9 février 2023, la communauté de communes a mis en œuvre du 13 mars au 17 avril 2023 inclus, une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément aux dispositions prévues par l'article L 153-45 du code de l'urbanisme.

AR Prefecture

047-200036523-20230504-2023_53-DE

Reçu le 11/05/2023

Publié le 11/05/2023

Cette seconde modification simplifiée a été engagée avec pour objet :

- La modification de la rédaction du règlement Chapitre 1 – destination des constructions, usages des sols et natures d'activité - « Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées en zone A, zone agricole afin de permettre le développement de centrale solaire au sol.
- Des corrections d'erreurs matérielles.

1. Bilan des avis PPA

Par courrier en date du 28 février 2023, la DDT 47 propose la rédaction suivante :

« Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées :

La réalisation des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Les projets photovoltaïques au sol en zone A ne pourront être développés que s'ils associent production d'énergie et maintien d'une activité agricole correspondant au potentiel agronomique de la ou des parcelle(s) concernée(s). La conception du projet ne devra pas contrarier les opérations courantes liées à l'activité agricole. »

Les autres points du règlement de la zone A restent inchangés.

2. Bilan de la mise à disposition :

A l'issue de la période de mise à disposition du registre de concertation, une seule remarque a été portée sur le registre de la commune de Boudy de Beauregard et celle-ci n'est pas en lien avec l'objet de la modification simplifiée.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en prenant en compte l'avis émis par la DDT47 ;
- **Autorise** le Président à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération en vue de son entrée en vigueur ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Elisabeth PICHARD

Le Président



Auguste FLORIO.